

Qu'est-ce qu'un SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile)

Les SESSAD sont constitués d'équipes pluridisciplinaires dont l'action consiste à apporter un soutien spécialisé aux enfants et adolescents maintenus ils peuvent intervenir sur tous les lieux de vie de l'enfant et de l'adolescent.

Selon leur spécialité et selon l'âge des enfants qu'ils suivent, ces services peuvent porter des noms différents :

- SAFEP : service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (déficients sensoriels de 0 à 3 ans)
- SSEFIS : service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire (déficients auditifs après 3 ans).
- SAAAIS : service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire (déficients visuels).
- SSAD : service de soins et d'aide à domicile (enfants polyhandicapés)

Dans les situations de scolarisation collective (CLIS, ULIS), les enfants ou adolescents peuvent être suivis par un tel service de soins.

Pour les situations de scolarisation individuelle, le soutien du SESSAD prend des formes variables selon les besoins de l'enfant. Il peut comprendre des actes médicaux spécialisés, des rééducations dans divers domaines : kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, etc. Souvent, l'intervention d'un éducateur spécialisé sera utile.

C'est également dans le cadre d'un SESSAD que peut trouver place l'intervention d'un enseignant spécialisé qui apportera une aide spécifique à l'élève handicapé. C'est notamment le cas pour les enfants atteints de handicaps sensoriels (déficiences auditives ou visuelles).

L'enseignant spécialisé vient régulièrement dans l'établissement (et éventuellement au domicile de l'enfant) pour des séances de soutien spécifique qui permettent à l'élève de reprendre, en situation individuelle ou en petit groupe, des apprentissages difficiles pour lui. L'enseignant spécialisé collabore également étroitement avec les autres enseignants pour optimiser, dans le cadre du projet individuel d'intégration, le suivi scolaire de l'élève handicapé.

Comme pour les établissements spécialisés, l'admission dans le service de soins relève d'une décision de CDAPH et l'ensemble des prestations est financé par l'assurance maladie.

Si les personnels du SESSAD interviennent en milieu scolaire, une convention est signée entre, d'une part, l'inspecteur de la circonscription (par délégation de l'inspecteur d'académie) pour une école ou le chef d'établissement pour les collèges et lycées et, d'autre part, le responsable du SESSAD pour déterminer les modalités pratiques des interventions.

Les soins et les rééducations peuvent également être dispensés par d'autres moyens: services ou consultations hospitaliers, intersecteurs de psychiatrie infanto-juvénile (hôpitaux de jour, centres de consultations ambulatoires), CMPP (centre médico-psycho-pédagogique). Dans certains cas, ils peuvent aussi être assurés par des praticiens libéraux.

Quelle que soit la forme des soins utiles en complément de la scolarité, il est nécessaire qu'ils s'inscrivent dans la cohérence du projet personnalisé de scolarisation dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation.

Les centres médico-psychologiques (CMP)

Les CMP sont des structures essentielles pour tous celles et ceux qui rencontrent des difficultés psychologiques. Ces structures de proximité offrent des soins psychiatriques gratuits et un accompagnement psychologique pour tous. Mais en quoi consistent les soins proposés dans un CMP ? Découvrons ensemble leur fonctionnement. Un CMP est une structure publique de soins ambulatoire en santé mentale. Il s'adresse à toutes les personnes en situation de souffrance psychologique. Les soins y sont gratuits, entièrement pris en charge par la Sécurité sociale.

Les CMP assurent la prévention, le diagnostic et le traitement des troubles mentaux (4). Ils visent à maintenir les patients dans leur environnement tout en leur prodiguant des soins adaptés. Leur approche privilégie l'insertion sociale et l'autonomie.

Public cible des CMP

Il existe deux types de centres médico-psychologiques : ceux destinés aux enfants et adolescents (CMPEA), et ceux réservés aux adultes (CMP)

Les CMP accueillent toute personne souffrant de troubles mentaux :

- psychoses et troubles dissociatifs ;
- troubles de l'humeur ;
- anxiété ;
- troubles de la personnalité ;
- addictions ;
- problèmes comportementaux et développementaux , etc.

Prise en charge proposée par les CMP

Les CMP proposent plusieurs types de soins :

- consultations psychiatriques ;
- psychothérapies ;
- groupes de parole ;
- ateliers thérapeutiques.

Les consultations avec le psychiatre sont organisées en fonction de l'état clinique du patient, selon les urgences ou les situations imprévues. Sur avis médical, l'équipe peut organiser des visites au domicile du patient.

En cas d'interruption ou de refus de soins, le CMP suit un protocole préétabli avec le patient. Ce plan peut impliquer le contact du médecin traitant et des proches. Une attention particulière est accordée aux transitions de prise en charge, comme les sorties d'hospitalisation, pour garantir la continuité des soins.

Services et équipe pluridisciplinaire

Les CMP offrent plusieurs services différents, permettant une prise en charge globale des troubles mentaux. Ils agissent comme des points d'accès essentiels pour des soins sans hospitalisation.

Les Centres Médico-Psychologiques proposent avant tout des consultations médico-psychologiques, pour diagnostiquer et traiter les différents troubles mentaux. Une équipe pluridisciplinaire accompagne les patients et leur famille.

Ces structures sont en mesure de délivrer des soins infirmiers, de psychomotricité, d'ergothérapie et d'orthophonie. Une réhabilitation psychosociale propose des outils thérapeutiques pour favoriser le rétablissement, en aidant les individus à mieux comprendre et renforcer leurs propres capacités.

Pour cela, elle travaille à :

- réduire l'impact des troubles cognitifs liés à la maladie ;
- informer et former le patient sur la gestion des symptômes et des traitements ;
- développer des compétences essentielles pour l'autonomie, l'intégration sociale et le maintien de l'emploi.
- Un soutien à la parentalité et un accompagnement social sont également à disposition des patients.

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Chaque CMP est composé d'une équipe pluridisciplinaire, parmi laquelle on retrouve :

- des psychiatres ;
- des psychologues cliniciens ;
- des infirmiers ;
- des psychomotriciens ;
- des ergothérapeutes ;
- des assistants de service social ;
- des éducateurs.

Rôles du psychiatre au sein d'un CMP

Le psychiatre du CMP établit les diagnostics, prescrit les traitements médicamenteux et coordonne les soins. Il assure le suivi médical des patients et peut les orienter vers d'autres professionnels si nécessaire. Son rôle est central dans l'élaboration du projet thérapeutique.

Collaborations avec d'autres professionnels de la santé

Les CMP travaillent en réseau avec les médecins généralistes, les hôpitaux et d'autres structures médico-sociales. Cette collaboration assure une continuité des soins et une prise en charge globale.

Si nécessaire, les patients peuvent être orientés vers des spécialistes externes ou une structure plus adaptée à la situation (hôpital de jour, centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, addictologie, service des urgences, unité d'hospitalisation psychiatrique).

Importance de la coopération interprofessionnelle

La coopération au sein de l'équipe du CMP permet d'offrir des soins adaptés et personnalisés. Chaque professionnel apporte son expertise pour une prise en charge optimale. Cette approche pluridisciplinaire favorise une compréhension globale des difficultés du patient.

La gratuité et la proximité des centres médico-psychologiques facilitent l'accès aux soins psychologiques sans hospitalisation.

CMPP : Centres médico-psycho-pédagogiques

Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) proposent un suivi et accompagnement des enfants et adolescents de 0 à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement.

Présents dans chaque département, les CMPP assurent une fonction d'accueil, d'écoute et de soins auprès des enfants et de leur famille, sous forme de consultations ambulatoires.

Les CMPP ont pour principales missions de :

- diagnostiquer et traiter les troubles exprimés de l'enfant ou de l'adolescent, tout en lui permettant de rester dans son lieu de vie habituel ;
- fournir une prise en charge globale de l'enfant ou de l'adolescent en apportant les aides thérapeutiques et rééducatives adaptées à ses troubles. La prise en charge proposée est soutenue par un projet thérapeutique individualisé élaboré en synthèse par une équipe pluridisciplinaire et en accord avec la famille ;
- favoriser l'adaptation familiale, sociale, scolaire en prenant en compte les spécificités de chaque individu : accompagnement de la famille (de la guidance à la thérapie familiale), prises en charge individuelles (uniques ou multiples), prises en charge en groupe, etc. ;
- participer à l'orientation d'enfants ou d'adolescents, en fonction de leurs troubles (MDPH, autres services de soins...) ;
- faciliter toute action d'intégration en milieu ordinaire : si la famille le souhaite, un travail de concertation peut avoir lieu avec les enseignants, les médecins, les travailleurs sociaux qui connaissent l'enfant, dans le respect du secret professionnel ainsi qu'une participation aux équipes éducatives.

Le travail en réseau avec les partenaires extérieurs directement concernés par l'enfant (institutions et services de la santé, de l'éducation, de la justice, du secteur social, médecins, paramédicaux...) se révèle très important.

Les interventions les plus fréquemment proposées par les CMPP sont :

- des psychothérapies individuelles avec l'enfant ou l'adolescent, associée éventuellement à des entretiens avec le ou les parents ;
- des psychothérapies familiales, des rééducations du langage écrit et oral ;
- des rééducations logico-mathématique (et de raisonnement) ;
- des séances d'orthophonie ;
- des séances de psychomotricité ;
- des thérapies psychomotrices ;
- des groupes thérapeutiques.

Les rééducations se font sous forme de séances individuelles ou en groupe quelques heures par semaine. Le délai avant la mise en place de la première séance peut être long.

Placée sous la responsabilité d'un médecin, l'équipe du CMPP est composée d'une équipe pluridisciplinaire qui regroupe plusieurs professionnels : médecins pédopsychiatres, médecins, psychologues, psychomotriciens, psychopédagogues, orthophonistes, éducateurs, assistants de service social...